



Véritable fléau, l'abandon des restes de repas et autres déchets dans les jardins publics détériore l'image d'une ville et coûte cher à la communauté.

LA GUERRE CONTRE LE LITTERING FAIT RAGE EN SUISSE

L'abandon sauvage de déchets sur la voie publique, ou littering, est devenu un véritable fléau en Suisse. Non seulement, il nuit à l'esthétique des milieux urbains, mais il coûte également cher au contribuable et a des impacts au niveau écologique. Depuis quelque temps, différentes villes ont décidé de prendre le taureau par les cornes et de sanctionner les contrevenants par des amendes d'ordre.

PAR SYLVIE GUGGENHEIM

La Ville de Lausanne estime à 16 millions de francs par année les frais de nettoyage de l'espace public, où près de 1700 tonnes de déchets sont abandonnés hors des endroits prévus à cet effet. L'OFEV de son côté avance un montant d'environ 200 millions de francs par année pour le nettoyage des lieux publics en Suisse, les trois quarts étant à la charge des collectivités locales et le quart restant des entreprises de transports publics.

Si aucune taxe n'est prévue en ce qui concerne le littering au niveau national – le Conseil national ayant rejeté en juin 2016 un projet visant à lutter contre les déchets sauvages – certains cantons et communes ont légiféré à cet égard.

La Ville de Lausanne, par exemple, sanctionne par des amendes les différentes incivilités, telles que laisser ses déchets par terre ou sur un banc (CHF 150.-), cracher (CHF 100.-) ou ne pas ramasser les crottes de chiens sur l'espace public (CHF 150.-). Pour lutter contre ce phénomène, la Ville met à disposition plus de 2000 poubelles, des pocketbox à porter sur soi pour les minis-déchets et 750 distributeurs de sachets pour crottes de chiens. D'autres communes, comme Prilly ou Nyon, ont suivi Lausanne et fixé des amendes similaires. Genève mène, pour sa part, une campagne contre l'abandon de mégots de cigarettes dans la rue, associant prévention et répression.

À Fribourg, la lutte contre le littering a fait l'objet d'une décision au niveau du Canton. Entrée en vigueur au mois de mai 2019, la loi cantonale sur la gestion des déchets a en effet été modifiée dans le but notamment d'y inclure un système d'amendes d'ordre sanctionnant l'abandon sauvage de déchets. Depuis plusieurs années, la Ville de Fribourg et les communes du canton organisent différentes actions pour sensibiliser la population en

faveur d'une ville propre. C'est le cas de ses Clean-up Days proposés depuis plusieurs années, ou de l'opération « Coup de balai », menée en 2018 conjointement par 37 communes fribourgeoises.

Pour ces différentes campagnes en faveur d'une ville propre, la commune de Fribourg s'est vu attribuer le label « No Littering », qui a été mis en place en 2017 par la Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU). Cette distinction est remise à des villes, à des communes et à des écoles qui s'engagent activement dans la lutte contre le littering. Fribourg est d'ailleurs l'une des premières de Suisse à l'avoir obtenue, mais d'autres communes ont reçu cette distinction depuis lors, comme Morges, Gland, Val-de-Travers ou Lutry.

Cette guerre contre les déchets sauvages n'en est cependant encore qu'à ses débuts, les habitudes ayant la vie dure. ■

Mode de vie en cause

L'Office fédéral de l'environnement avance plusieurs causes à l'augmentation du phénomène de littering dans les lieux publics. « De nombreuses activités menées jusqu'ici dans l'espace privé le sont maintenant dans l'espace public, par exemple pique-niquer à midi dans un parc ou rencontrer des amis le soir au bord du lac », peut-on lire sur le site de l'OFEV. L'anonymat favoriserait aussi le dépôt sauvage de déchets dans les lieux publics. Mais ce ne sont là que quelques pistes d'explication. (SGU)